

à la Haye le 5.^e
de Mars 1685

665
Copie

Madame;

J'ay obeï avec ce que je devoij de promptitude au commandement qu'il a plu à V. Al.^e me faire. pour le regard de sa pension de mil Escuz. au payement de la quelle le S.^r Bruinart auroit fait difficulté. Ce qui estant venu à cesser. j'espère que les effects preuenants mes paroles. auront assuë V. Al.^e de la tres-humble obeissance que j'ay vouëe à l'honneur des mandemens qu'elle deignera m'enuoyer. ou faire notifier de sa part. En ce qui est de l'affaire des Saues. il n'est rien arriué que Mons.^r de Peterdorff n'aye bien prognostiqué. et dont je n'aye eu soin de preuoir. S. Ex.^e de sa part. de jour à autre. Mais V. Al.^e remarque avec verité. que la consideration auuuelle du publicq. diuertit les pensées de ce grand Prince de tout ce qui peut concerner le bien priuè de ses affaires. A quoy. Madame. je puis bien adjoûter. que pour la plus part il le fault pousser de force à se preualoir des moyens legitimes. à se garantir de la mauuaise des eniques. en ce qui regarde le bien de sa maison une perte assez notable. n'estant assez puissante. pour esmouuoir la generosité de son courage (qui tous les jours s'employe aux intercessions pour autr) à requirir personnel de son assistance ou rapport. C'est. Madame. comment il n'y a eu moyen de le persuader à demander les faueurs de Monsieur le Cardinal en la poursuite de ce proces: ~~et~~ et c'est comme en fin nous necesserons d'en perdre. tant qu'il y aura assez d'iniquité pour en intenter contre nous. Pour les ministres. V. Al.^e sçait. que par la proposition des choses il satisfont à leur deuoir. et ne leur reste que d'attendre les commandemens necessaires. Encore pour ma part. en ceste affaire. je n'ay eue de les presser. et mesmes. au desceü du maistre. me suis emancipé à quelqu'office dont M. de Peterdorff a cognoissance. mais l'injustice a tenu le dessus et Dieu scait. si de plus chauds deuoirs l'eussent surmonté. Je le laisse juge entre ces mauuais hommes et leurs ames noires. Car jamais. Madame. la justice d'aucune cause ne fust plus violencée. on va cependant donner ordre au payement. que les interests font grossir d'heure à autre. et croy-je que ce sera à l'arriué de M. de Lauye qui s'attend tous les jours. comme. si luy plaît à V. Al.^e. Je feray tous les jours la grace de vos commandemens. desirant avec passion extreme d'estre creü.

Madame